



29/2023

DECISION DU MAIRE

MARCHE PUBLIC MP2023F03A RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE DE FROSSAY

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le code des marchés publics entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation d'attribution au Maire,

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de Frossay d'effectuer des travaux de changement de couverture et pose de panneaux photovoltaïques à la salle polyvalente, sis 1 rue du Jaunais,

CONSIDERANT que les propositions techniques et financières des sociétés ci-dessous correspondent au besoin de la commune,

DECIDE

DE CONCLURE le contrat avec la société CREATIF JARDINS, 12 La Simonais, 44640 VUE pour les secteurs suivants :

SECTEUR 5 Puits pour un montant de 2854.80€ HT (3 puits et non pas 4)

SECTEUR 7 Massifs place de l'étier pour un montant de 6195€ HT

SECTEUR 8 Aménagement du square pour un montant de 10 950€ HT

SECTEUR 10 Bacs de fleurs pour un montant de 201.60€ HT

Le Maire de Frossay et le comptable public assignataire de Pornic sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à FROSSAY,

Pour ampliation conforme au registre,

Le 30 OCTOBRE 2023

**Le Maire,
Sylvain SCHERER**



**Le Maire,
Sylvain SCHERER**

Notifié ou affiché le :

La présente décision pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification aux intéressés ou de sa publication :
- par un recours gracieux, à adresser à l'attention de M. le Maire ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes ;
- par la saisine de Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique en application de l'article L.2131-8 du Code général des collectivités territoriales

Accusé de réception en préfecture
044-214400616-20231030-D29-2023-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023